

**Séance plénière du CESER Nouvelle-Aquitaine
10 et 11 décembre 2019, Bordeaux**

Expérimenter la gratuité des transports scolaires

Un nouveau dispositif (règlement et tarifs) pour les transports scolaires a été mis en œuvre à l'échelle de la Région lors de la rentrée scolaire 2019-2020. A l'occasion d'une proposition d'adaptation, le CESER renouvelle son souhait d'une étude de la gratuité d'accès aux services de transports scolaires.

Plusieurs arguments sont mis en avant : la gratuité aurait un coût qui semble supportable au regard des gains sociétaux et environnementaux évidents. Elle contribuerait à développer le réflexe « transport en commun » dans la population scolaire, participant ainsi à une éducation à la transition énergétique et à l'objectif de neutralité carbone du Conseil régional. Elle participerait également d'une plus grande justice sociale et d'un égal accès à l'éducation.

Le CESER propose au Conseil régional de saisir l'opportunité de l'exercice de cette nouvelle compétence pour étudier l'accès des transports scolaires au plus grand nombre, par exemple à l'ensemble des apprenants. Les étudiants, les apprentis rémunérés et les jeunes stagiaires de la formation professionnelle ne sont aujourd'hui pas considérés comme ayants droit au transport scolaire. L'ouverture du transport scolaire offrirait une solution complémentaire de mobilité, en particulier dans les zones peu denses, mal couvertes par les autres réseaux de transport ; elle participerait également d'une logique d'équité et de choix dans l'accès à la formation. Il sera également nécessaire de s'assurer de l'accessibilité des infrastructures de transports (mise en conformité du parc) à l'ensemble de la population notamment des Personnes à Mobilité Réduite.

Enfin, l'organisation des transports scolaires devra s'inscrire dans une perspective d'intermodalité plus globale, afin d'optimiser l'usage des différents réseaux de transport régionaux, tout en répondant de manière plus aboutie aux besoins diversifiés des usagers. Le syndicat mixte Nouvelle-Aquitaine Mobilités constitue un cadre privilégié de la coopération des autorités régionales et locales. Un bilan des premières années de son activité est attendu.

**CONSEIL
ÉCONOMIQUE
SOCIAL ET
ENVIRONNEMENTAL
RÉGIONAL**

SITE DE BORDEAUX

14 rue François de Sourdis
CS 81383
33077 Bordeaux Cedex
Tel. 05 57 57 80 80
Fax 05 56 99 21 67

SITE DE LIMOGES

27 Boulevard de la Corderie
CS 3116
87031 Limoges Cedex 1
Tel. 05 55 45 19 80
Fax 05 55 45 17 77

SITE DE POITIERS

15 rue de l'Ancienne Comédie
CS 70575
86021 Poitiers Cedex
Tel. 05 49 55 77 77

Pour plus d'informations
contact@ceser-nouvelle-aquitaine.fr